L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 25 SEPTEMBRE 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUBOUR.
DUVERGER. S. HARBY.
No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 25 SEPTEMBRE.

LES MOHICANS DE PARIS.

Tous les abonnements nouveaux, faits dans le courant du présent mois, recevront gratuitement, et à titre de prime, les CINQ PREMIERS VOLUMES des MOHICANS DE PARIS, deja publiés.

L'ESPAGNE ET SES CONSEILLERS.

Nous ne savons ce que le sort réserve à Cuba, mais son avenir préoccupe vivement l'Ancien et le Nouveau Monde. Si jamais cette brillante colonie s'affranchit de la domination de la métropole, il est évident qu'elle viendra s'absorber dans la majestueuse unité de la république du nord. Il ne lui sera pas impossible de se constituer Etat indépendant, mais elle devra tôt ou tard modifier cette forme de gouvernement. Elle n'aura—toujours dans l'hypothèse de son affranchissement—ni flotte ni armée, et cela ne s'improvise pas en une année. Attirée d'un autre côté par l'Union américaine qui sera devenue son modèle et qui aura tant d'intérêt à se l'attacher, il lui sera impossible de ne pas se livrer aux *annexionistes* qui pullulent dans les deux pays.

C'est ce que prévoient les grands Etats européens et c'est ce qui les porte à prêcher à l'Espagne l'appui de leur influence morale. Ils verraient avec peine les Etats-Unis maîtres absolus du golfe du Mexique. Cuba est pour nous une barrière: qu'elle tombe, et l'équilibre qui existe encore entre la puissance maritime de l'Ancien Monde et la nôtre dans les mers américaines, sera à jamais detruit.

La presse française et anglaise, de toutes les opinions, s'accorde sur ce point fondamental que Cuba doit appartenir à l'Espagne. Mais que doit faire cette puissance *pour* conjurer le péril qui la menace et conserver sa colonie? Chaque journal a son moyen qu'il préconise et qu'il recommande d'une manière toute spéciale au gouvernement espagnol. Les uns engagent le cabinet de Madrid à suivre l'exemple de l'Angleterre et à convier ses colons à la participation des droits politiques. Les autres conseillent une réduction des droits d'entrée et d'exportation. Ceux-ci voient dans l'admission des créoles à l'exercice des fonctions publiques une sauvegarde certaine contre l'esprit de révolution. Ceux là maintiennent que l'abolition de l'esclavage assurera seule à l'Espagne la paisible possession de sa colonie.

La vérité est peut-être dans tous ces conseils, [illegible] dernier. Quoiqu'il en soit, voici [illegible] du *Journal des Débats*. Il la donne avec une foi entière dans son efficacité:

L'Espagne suit à Cuba une politique plus [illegible] que celle qu'elle avait maintenue jusqu'à la fin au Mexique, au Pérou et dans ses autres possessions continentales en Amérique. Cependant elle n'a pas encore renoncé complètement, il s'en faut, à la politique ombrageuse qu'elle pratiquait autrefois dans toutes ses colonies. Elle y tient en vigueur la règle d'après laquelle, au Mexique et au Pérou, les Créoles du plus pur sang espagnol étaient exclus des fonctions publiques de quelque importance, de [illegible] en vertu de laquelle un des membres de l'audience (tribunal supérieur) de Mexico, l'Oidor Bataller, déclarait alors qu'une oreille attentive pouvait entendre déjà les premiers grondements de l'indépendance, que tant qu'il resterait dans la Nouvelle Espagne (c'était le nom officiel du Mexique) un savetier né en Castille ou une mule de la Manche, les créoles ne pourraient aspirer à participer au gouvernement et à l'administration de la colonie.

La dose passablement forte de liberté industrielle et commerciale que l'Espagne a accordée à Cuba, il y a un quart de siècle, a satisfait jusqu'ici la population blanche de l'île et lui fait encore prendre patience. Mais on peut douter que désormais ce soit suffisant pour combler ses vœux. Les créoles de Cuba sont en contact continuel avec les Américains du Nord, les Anglais, les Français, qui tous leur soufflent l'amour de la liberté civile et politique. Les colons espagnols eux-mêmes en ont rapporté le goût de la mère patrie. Ce qui fut une faveur inespérée pour la génération précédente semble à la génération actuelle un régime très restreint. Il faut aussi tenir compte du changement survenu dans la constitution politique et commerciale des colonies anglaises depuis quelques années.

[illegible] de ses actes de haute prévoyance au moyen desquels elle excelle à devancer le cours des révolutions et à prévenir les catastrophes, l'Angleterre, se rendant un compte fidèle de la [illegible] dont se prennent les colonies pour l'indépendance dès qu'elles ont atteint la virilité, s'est [illegible] au-devant des vœux des habitans de ses possessions nombreuses, en relâchant à un degré inconnu jusque-là les liens de sa domination. Elle a pleinement abandonné aux colonies le soin d'administrer et même de se gouverner. Elle ne se réserve qu'une sorte de suzeraineté et de protectorat militaire. Les colonies font leurs règlemens commerciaux, fixent leurs tarifs et administrations comme elles l'entendent, tout comme si elles s'appartenaient à elles-mêmes. Elles ne sont point astreintes à préférer les productions d'origine anglaise. Elles ont un tarif de douanes uniforme, qui leur plaît, pour toutes les nations de l'Europe et pour les Etats-Unis. Tous les pavillons sont reçus dans leurs ports sur le même pied.

Dans ces conditions, la domination de la métropole est, pour les colonies, purement et simplement la garantie de leur indépendance, au lieu d'en être la restriction ou la négation. Il n'est pas possible que cette situation n'excite pas l'envie des habitans de Cuba, qui ont le retentissement quotidien et proche, car ils sont entourés d'une ceinture de colonies britanniques. Il est donc bien difficile aussi que le gouvernement espagnol, en présence d'une colonie qui est animée à ce point du sentiment de sa force et de son importance, fasse plus longtemps comme si ses grands enseignements n'existaient pas.

Nous ne connaissons qu'un moyen de détourner la population blanche de Cuba du penchant de se réunir aux Etats-Unis et de former parmi eux un ou plusieurs Etats distincts. Nous souhaitons qu'il existe pas; mais il nous paraît impossible que les habitans de Cuba ne partagent pas, quelque jour assez prochain, le désir d'être annexés à la puissante confédération dont ils sont les plus proches voisins. Leurs intérêts les y poussent avec force. Entrés dans l'Union, ils y formeraient un Etat souverain; ils se gouverneraient et s'administreraient eux-mêmes; ils auraient dans le gouvernement fédéral un protecteur que personne ne viendrait braver, et ils seraient affranchis de l'énorme tribut qu'ils versent tous les ans dans les coffres de la Péninsule. Pour leurs produits en tout genre ils auraient un marché indéfini, à l'entrée duquel ils ne seraient arrêtés par aucun droit de douane. Il faut qu'on se le dise aussi, les agitations de l'Espagne, pour peu qu'elles se prolongent, ne peuvent manquer de faire naître dans l'esprit des habitans de Cuba les pensées d'annexion, en supposant qu'ils en soient restés exempts jusqu'à ce jour. Or, comment lutter contre ce courant si ce n'est en développant à Cuba, par [illegible] l'indépendance et l'initiative de la métropole, les franchises civiles, commerciales, et politiques?

[illegible] ici nous n'avons pas parlé des noirs et de leur affranchissement. Nous ne garantirons pas que le projet d'émanciper les noirs [illegible] la population blanche de Cuba, créole [illegible] d'Europe. Le contraire nous paraît [illegible] probable. Les créoles de toutes les colonies [illegible] et montré peu de sympathie pour l'émancipation des noirs; ce serait donc une [illegible] trop hasardée que de dire que les blancs de Cuba ne préféreraient pas le maintien de l'esclavage. Mais le gouvernement espagnol ne peut oublier que tous les autres gouvernements européens ont affranchi les noirs dans leurs colonies. L'autorité espagnole se faisait remarquer autrefois par la mansuétude de sa législation sur les noirs; ce sont des traditions qu'il n'est pas possible d'abjurer dans le dix-neuvième siècle, lorsque l'émancipation des noirs s'accomplit partout ailleurs. Le gouvernement espagnol ne peut, sans en éprouver tôt ou tard un grand dommage, rester en dehors des voies frayées par les autres peuples. Ici l'intérêt même de sa domination sur Cuba le lui commande. Le meilleur moyen, un moyen infaillible d'élever comme par enchantement une barrière entre l'île de Cuba et les envahisseurs américains, c'est d'y affranchir les noirs.

A l'instant même, le dessein d'annexer Cuba à l'Union américaine serait abandonné par les Américains du Sud de l'Union, car leur principal mobile dans leur entreprise, c'est d'en faire un ou plusieurs Etats à esclaves qui augmenteraient la force des partisans de l'esclavage dans les conseils du gouvernement fédéral.

Le *Journal des Débats* voudrait donc que l'Espagne abolît complètement l'esclavage dans sa colonie! Mais si ce conseil était suivi, Cuba serait ruinée. L'île n'aurait plus la même valeur pour les Etats-Unis, mais elle serait aussi pour la métropole une source d'embarras et de dépenses. Non, ce n'est pas l'avis que suivra, nous en sommes sûrs, le gouvernement espagnol.

PORT DE LA NELLE-ORLEANS.

On verra aujourd'hui dans notre partie anglaise une liste complète des navires en destination de la Nouvelle-Orléans, qui sont déjà partis ou qui aux dernières dates se disposaient à mettre à la voile. Notre port ne tardera pas à se garnir de navires étrangers et américains. Le nombre des bâtiments qui ont quitté ou qui doivent incessamment quitter New York pour la Nouvelle-Orléans est de trente-neuf. Vingt-un sont partis de Boston, neuf de Philadelphie, deux de Baltimore, un de Charleston, un de Newburyport, vingt-sept de Liverpool, neuf du Havre, cinq de Bordeaux, quatre de Marseille, quatre de Brême, et un d'Elsineur, faisant un total de cent vingt-trois.

M. R. B. SYKES.—On verra par un avis inséré plus loin que M. R. B. Sykes a transporté son magasin d'encan au No 45, rue des Magasins, vis-à-vis l'Arcade.

CHEMIN DE FER DE MOBILE ET DE L'OHIO.—Les journaux de Mobile nous apprennent que les travaux du chemin de fer de l'Ohio sont poussés avec la plus grande vigueur. Les rails sont déjà posés sur une étendue de quatre-vingt-sept milles et la voie est nivelée et préparée à recevoir les rails sur une étendue totale de deux cent quatre-vingt-dix-huit milles. La compagnie a en magasin une quantité de fer suffisante pour construire cent soixante-dix milles de la voie.

SAVANNAH.—La fièvre jaune diminue d'intensité à Savannah: le bureau de santé n'a constaté que seize décès dans la journée du 21 courant.

EUROPE.

L'*Arabia* est arrivé vendredi dernier à New-York avec des dates de *Liverpool* jusqu'au 9 courant, c'est-à-dire de trois jours plus récentes que celles apportées par l'*Atlantic*.

Le cabinet autrichien a déclaré qu'il ne considérait pas le rejet de ces dernières propositions par l'empereur de Russie comme un cas de guerre. L'Autriche conservera dans son attitude présente et attendra le résultat de l'attaque des alliés contre Sébastopol. La Russie gardera la même neutralité vis-à-vis de l'Autriche en attendant que les événements se dessinent. L'Allemagne s'agite et on pense qu'elle se prépare à adopter bientôt une ligne de conduite définitive.

Aux dernières dates l'expédition destinée à envahir la Crimée n'avait pas encore mis à la voile. Baltschik, près de Varna, est le rendez-vous de la flotte.

L'amiral Napier se disposait à partir pour Liverpool. On sait que les commandans de la flotte alliée ont renoncé à attaquer Cronstadt cette année. Les troupes qui ont investi Bomarsund se sont rembarquées. Le roi de Suède a proposé aux alliés d'occuper les îles d'Aland.

Les nouvelles politiques d'Espagne n'offrent aucune importance. M. Soulé, ministre des Etats-Unis à Madrid, était parti pour la France; le bruit s'est immédiatement répandu qu'il avait été forcé de s'éloigner par suite de la découverte qui aurait été faite de sa participation dans la tentative d'insurrection du 18 août. Ce bruit n'a, selon toute probabilité, aucune espèce de fondement. La lettre que le ministre américain a adressée aux commissaires du banquet de la presse, et que nous reproduisons plus loin, prouve jusqu'à l'évidence que le nouveau gouvernement espagnol a toutes les sympathies de M. Soulé, et celui-ci n'eût certainement pas cherché à susciter des embarras au cabinet Espartero-O'Donnell. Il y a en outre la question de réserve diplomatique, et nous avons de nos ministres à l'étranger assez bonne opinion pour les croire incapables de se mêler à la lutte des partis et des factions dans les pays où ils sont accrédités. Si M. Soulé est allé à Paris, c'est sans doute parce qu'il y avait affaire, et non parce qu'il a été renvoyé de Madrid.

Le général Guyon a été nommé commandant en chef des forces turques en Asie.

La reine Christine n'a quitté Madrid que le 28 août: un détachement de cavalerie l'escortait.

PANIQUE.

La malle ne nous a rien transmis hier d'au delà de Charleston, et une dépêche nous annonce qu'elle ne nous portera rien aujourd'hui et demain des villes situées au Nord d'Augusta.

Ces irrégularités sont causées par la panique que l'apparition de la fièvre a répandue parmi les habitans de la capitale de la Géorgie. Celle-ci est presque déserte: tout le monde l'a abandonnée, y compris les employés de la poste. Il n'y est resté personne pour recevoir le courrier et faire la distribution de la correspondance. Ceux des habitans qui ne peuvent s'éloigner du comté campent sous des tentes aux environs de la ville; les autres s'entassent dans les wagons du chemin de fer et s'éloignent au plus vite de la malheureuse ville.

Ce n'est pas cependant que le danger soit extraordinaire, mais l'effroi des habitans est à son comble. La compagnie du railway a dû multiplier les trains pour répondre à l'empressement de ces derniers. Toute cette panique a été occasionnée par un rapport du Bureau de Santé annonçant que deux cas de fièvre jaune s'étaient terminés fatalement!

Il y a cependant une classe d'individus qui n'a pas le droit de se laisser effrayer à ce point, ce sont les officiers chargés de certaines fonctions qui rendent leur présence indispensable dans la ville où ils les exercent. Rien ne peut donc excuser le maître de poste d'Augusta d'avoir pris la fuite avec tous les peureux de l'endroit. Il est d'autant plus coupable qu'il est à la tête d'un bureau de distribution. Si donc son absence se prolonge nous ne devons rien attendre des points situés au-delà d'Augusta avant que le directeur-général ait remplacé l'agent pusillanime qui vient de manquer si tristement à ses devoirs. Espérons au moins que celui-ci ne tardera pas à être destitué.

Une lettre de M Soulé.

Nous avons reproduit l'autre jour les réflexions qu'avait inspirées à l'*Indépendance Belge* une lettre adressée par M. Soulé aux commissaires du banquet de la presse de Madrid. Voici cette lettre dont le journal de Bruxelles n'avait cité qu'une seule phrase:

Messieurs,

«C'est avec regret que je me vois empêché par l'extrême délicatesse de ma santé d'accepter l'invitation dont vous m'avez honoré.

«Sans cela, veuillez bien le croire, j'eusse pris part de bon cœur au patriotique banquet destiné à commémorer l'invincible constance qu'a mise, dans ces derniers temps, une partie de la presse de Madrid, à poursuivre la tâche de réunir en un même faisceau et de diriger vers un même but les élémens discords d'un parti qui n'avait besoin que de s'entendre pour triompher de l'ignoble despotisme sous lequel une politique aussi méticuleuse qu'abjecte, tenait courbés les droits de la pensée, et étouffait ses plus légitimes aspirations.

«J'ai salué dans un religieux recueillement, uni avec toute la ferveur d'un saint enthousiasme, le succès qui a si dignement couronné d'aussi nobles efforts, et il ne me reste qu'à faire des vœux pour que ceux qui ont contribué à pousser l'Espagne dans la voie glorieuse qui vient de s'ouvrir pour elle, continuent à en être les infatigables pionniers jusqu'à ce qu'ils l'aient entièrement déblayée des embarras qui pourraient en obstruer l'avenue ou même en rendre la pratique difficile.

«Il ne tient qu'à l'Espagne de consolider pacifiquement et dans quelques mois, ce que la persévérante Angleterre n'a pu conquérir qu'au prix de deux révolutions, d'une guerre de vingt ans, d'un despotisme de douze, d'un changement de dynastie et d'un siècle et demi d'agitations et de luttes amères.

«Aidez-la, Messieurs, dans cette autre tâche plus difficile encore que ne le fut la victoire, et qu'il faut pourtant qu'elle accomplisse si elle veut mettre ses libertés, et avec ses libertés, sa gloire et sa grandeur futures, à l'abri des surprises et des trahisons qui ne manqueront pas de tenter contre elle les sbires de la tyrannie et les coupe-jarrets du pouvoir.

«Le cœur de la jeune Amérique, n'en doutez pas, bondira d'aise et de jubilation sous le souffle des brises chaudes et parfumées qui vont lui apporter à travers l'Océan les acclamations de l'Espagne délivrée. Me sera-t-il permis de dire que le mien s'enivre de bonheur à l'espoir que l'Europe, toute engourdie qu'elle semble, ne laissera point s'étioler et mourir ces germes de régénération que le sublime dévouement de quelques-uns de ses fils vient si miraculeusement de faire éclore pour elle.

«Veuillez agréer, Messieurs, et l'expression de mes remerciements, et l'assurance de la haute estime avec laquelle je me plais à me dire votre sincère et véritable ami. SOULE

M. Gaillardet, dans sa dernière correspondance, dit que le parti monarchique a vivement critiqué cette lettre à cause de certaines expressions qui ont paru trop peu mesurées, même de la part d'un diplomate républicain. «S'il y a, dit-il, un peu de mousse démocratique, cela ne valait pas le bruit qu'en ont fait l'*Emancipation* et l'*Independance belge*, qui ont rapproché de cette épître une lettre plus gazeuse encore, adressée aux démocrates suisses par M. Saunders, l'ex-consul général des Etats Unis à Londres. Les journaux belges devraient savoir, par expérience, que dans les pays de liberté les grandes phrases ne sont pas toujours de grands événements. Quand on lâche la vapeur d'une locomotive, elle fait beaucoup de bruit et se perd en fumée.

CHRONIQUE LOCALE.

HOPITAL DE CHARITE—Voici le rapport de l'Hôpital de Charité pour la semaine commençant le 16 septembre, à 5 heures de l'après-midi et expirant le 23 septembre, à la même heure:

Admis	424
Renvoyés guéris	316
Morts	185 dont 147 de fièvre jaune.
Malades en traitement	761

Premier District.

INCENDIE.—Le feu a éclaté dans la nuit, à minuit et demi, dans un magasin rue Gravier, près St-Charles.

ENQUETE—Le coroner a pratiqué, samedi, la levée du corps de James McDonald qui s'est tiré un coup de pistolet et s'est tué, dans un moment d'ivresse.

CORPS TROUVÉ.—Le corps d'un homme a été trouvé, vendredi soir, au pied de la rue Poydras. On croit que c'est le malheureux qui, en voulant s'élancer à bord du bateau à vapeur *Martha Jewett*, est tombé dans le fleuve et s'est noyé.

Deuxième District.

ENQUETE—Une enquête a été tenue, samedi, sur le corps d'un homme trouvé flottant dans le fleuve au pied de la rue St-Pierre. Verdict: noyé. Le défunt était d'une taille de 5 pieds 2 pouces; il avait une longue chevelure noire et des yeux bleus et était vêtu d'une chemise bleue, d'un pantalon de drap noir et portait des brodequins. Le juri n'a pu apprendre son nom. Il paraissait âgé de 28 ans.

MAISON DE DÉBAUCHES—La police a arrêté samedi, Samuel Hamilton et la fille de couleur Eliza, qui sont accusés de tenir une maison de débauches dans la rue Bienville et d'avoir insulté l'homme de garde Rohn qui remplissait son devoir. L'interrogatoire n'a pas encore eu lieu.

PATRICK HELLAN—Le conducteur du dray Patrick Hellan, [illegible] rue Ste Anne et a frappé plusieurs jeunes filles [illegible] devant la Première Cour de District.

[illegible]

Harmonie et Tenue des Livres.—De nouveaux élèves [illegible] Académie de Dossman, No 186 rue du Canal. [illegible]

Le nouveau steamer de guerre mexicain *Santa-Anna*, parti récemment de New-York, où il a été construit, pour Vera-Cruz, a été obligé de relâcher sur un point de la côte pour réparer une partie de sa machine qui s'était brisée.

NEW-YORK.—Les whigs de l'Etat de New-York ont désigné M. Myron H. Clark comme candidat à la place de gouverneur, et Henry S Raymond comme candidat à la place de lieutenant-gouverneur.

PAROISSE PLAQUEMINE.—On lit dans le *National de Plaquemine*:

Nous avons eu un cas de fièvre jaune très grave à constater ici. Pendant un moment on a craint que le malade ne devînt la victime du fatal fléau.—Mais grâces aux soins du Dr. Lafon, le mal a été entièrement vaincu, et sous peu le malade entrera en pleine convalescence.

Nous apprenons que le choléra a fait de grands ravages dans le haut de la paroisse; on nous assure que MM. Erskine et Egana ont perdu un grand nombre d'esclaves.

Texas.

Le steamer *Charles Morgan* nous a apporté hier des journaux du Texas jusqu'au 21 courant.

La fièvre jaune ne sévit plus avec autant d'intensité à Galveston: on ne compte que cinq ou six décès par jour. Un violent orage a soufflé sur cette ville et y a refoulé les eaux de la baie.

Une société se propose de construire une presse à coton à Indianola. Les habitants de cette ville ont consenti à s'imposer une taxe dont le revenu servira à améliorer la grande route de l'intérieur.

La police est insuffisante dans bien des villes du Texas. Un individu, nommé W. O'Connell, ayant assassiné M. J. Vanzyle, les citoyens se sont [illegible] et ont formé une bourse pour payer une garde de quatre hommes qu'ils ont placés à la porte de la prison où a été conduit le prisonnier.

Une rencontre a eu lieu à Lavaca, entre M. Geo. P. Finlay, l'éditeur du *Register*, et M. E. Jordan. Ce dernier a été tué.

La défense d'un couvent russe dans la mer Blanche.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, dans son numéro du 3/15 août, reproduit d'après l'*Invalide russe*, le rapport présenté au saint-synode par l'archimandrite Alexandre, supérieur du couvent Solovetsky, en date du 10 juillet 1854, qui rend compte de l'attaque dirigée par les Anglais contre ce monastère (situé sur la côte de la mer Blanche). Nous en citerons le passage suivant, qui nous a paru plus curieux comme peinture de mœurs que comme document militaire:

«Le 6/18 juillet, à huit heures du matin, les vedettes placées sur les tourelles du monastère signalèrent l'apparition de deux bâtiments ennemis, qui, s'étant avancés dans la direction du couvent, prirent position, en jetant l'ancre à dix verstes de distance; alors, je me mis en devoir de faire réciter des prières à la sainte Vierge et aux saints protecteurs de notre communauté, et fis faire une procession sur les murs d'enceinte. J'adressai ensuite aux défenseurs du couvent et à tous les fidèles qui étaient venus en pèlerinage une allocution, en les exhortant à défendre vaillamment ce saint asile et la foi de nos pères, et à confier notre salut à la volonté du Très-Haut. Les bâtiments ennemis, après une station de cinq heures, levèrent l'ancre et, profitant d'un vent favorable, firent voile dans la direction de la ville de Kem. Alors je parcourus l'île, accompagné de l'enseigne Nikonowitch, commandant des invalides, afin de ne pas perdre de vue les mouvemens de l'ennemi; nous avions avec nous deux petits canons du calibre de trois livres, et nous engageâmes les volontaires, les soldats, les pèlerins et les frères convers à nous suivre.

«Quoiqu'une batterie de campagne eût été construite deux jours auparavant, nous avions le projet d'organiser encore un autre moyen de défense; après avoir parcouru l'île dans tous les sens pendant près de quatre heures, nous aperçûmes tout à coup deux trois-mâts, que nous reconnûmes pour des frégates à hélice, armées chacune d'environ soixante pièces de canon, et se dirigeant vers le monastère. L'enseigne Nikonowitch et moi, retournâmes sur-le-champ au couvent, tandis qu'un sous-officier d'artillerie, deux autres sous-officiers et dix soldats, ainsi que quelques volontaires, auxquels on avait distribué des fusils, fournis en partie par le monastère et en partie par les paysans, restèrent dans la batterie; leur position les rendait invisibles à l'ennemi.

«Un des bâtiments anglais prit position juste en face de la batterie et lança un boulet contre la porte d'honneur du couvent; mais ce projectile ne l'atteignit point et alla frapper le mur voisin: le bombardement fut continué par ce seul bâtiment, tandis que l'autre jeta l'ancre à quelque distance; ce ne fut qu'après le troisième coup de canon ennemi que notre batterie commença à faire feu de ses deux pièces de 3 liv., et le fit avec une telle justesse, qu'après quelques coups la frégate ennemie fut endommagée (au dire des Anglais y fut, dit-on, blessé); ce bâtiment se rapprocha alors de l'autre, et jeta l'ancre non loin de la côte pour réparer ses avaries, ce qui fut exécuté sous nos yeux. La frégate nous avait envoyé une trentaine de boulets. La nuit du 6/18 au 7/19 fut calme et passée en prières. Le lendemain matin, 7/19 juillet, entre cinq et six heures, vers la fin de l'office du matin dans la cathédrale, une dépêche anglaise, avec une traduction en langue russe, nous fut apportée de la frégate à vapeur le *Brisk*, par une chaloupe portant pavillon parlementaire; l'apostille suivante se trouvait au bas: « le 6 (18) juillet, Erasmus Ommaney, capitaine de frégate de Sa Majesté Britannique, et commandant en chef de l'escadre dans la mer Blanche, etc. »

«Le signataire déclare dans cette dépêche que le couvent, ayant pris les dehors d'une forteresse et ayant tiré contre le pavillon anglais, il exige, en réparation, que les 4 articles des conditions qu'il impose soient mis à exécution; ainsi il exige que le commandant de la garnison et de la place (car il supposait que nous en avions une) rende en personne son épée dans l'espace de trois heures, et que toute la garnison, au bout de six heures, se rende prisonnière de guerre avec ses canons, armes et munitions diverses, etc., et enfin, il menace de recommencer à l'instant même le bombardement du couvent, dans le cas où la partie parlementaire serait attaquée. Sur l'enveloppe de la dépêche se trouvait l'inscription suivante: « Pour les affaires de Sa Majesté Britannique, à M. l'officier supérieur de Solovetsky. »

«L'archimandrite raconte ensuite comment il répondit par un refus en faisant remarquer que le couvent n'avait point de garnison [illegible] à la canonnade du steamer. Le lendemain, l'ennemi ouvrit, dit le rapport, un feu effroyable de ses deux frégates et continua sans interruption cette terrible canonnade pendant neuf heures un quart en faisant pleuvoir sur nous toute espèce de projectiles, des bombes, des grenades, de la mitraille, des boulets de 120 livres, de 96, de 36 et des boulets rouges de 24.

«Pendant toute la durée de cette canonnade l'office divin ne discontinua pas dans les trois églises du monastère, et d'ardentes prières montaient vers le Très Haut pour lui demander son appui contre l'ennemi. Une seconde procession, avec les images en tête, sortit de la cathédrale de la Transfiguration de Notre Seigneur et fit le tour du couvent, en suivant le sommet des remparts abrités par une toiture de planches, tandis que de tout côté pleuvaient les projectiles dirigés par les deux bâtiments sur le même endroit. Le Seigneur nous accorda d'une manière visible sa divine protection, et les boulets brisaient parfois la toiture en bois qui abritait la procession; personne n'en fut atteint; tous les fidèles, les larmes d'attendrissement aux yeux et la joie au cœur, continuaient à cheminer sur les remparts. La procession terminée, je rentrai dans l'église des bienheureux pères protecteurs du couvent Solovetski, où je restai tout le temps que dura la canonnade, n'en sortant que par instans que pour faire d'urgentes dispositions, et l'on ne discontinua pas de chanter les offices jusqu'à ce que l'ennemi eût cessé son feu, qui se prolongea pendant neuf heures et un quart, et ne fut interrompu qu'à cinq heures de l'après-midi. Durant le combat des deux journées, nous n'avons eu à regretter ni morts ni blessés, quoique le zèle et le courage n'ait manqué à personne et que tout le monde se soit multiplié, tant à l'intérieur du couvent que sur les remparts et les toits; ceux-ci ont été endommagés en plusieurs endroits par les boulets ennemis et en ont gardé les traces.»

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

Sixième volume.

CHAPITRE II.

La Confession.

—Monsieur, dit le valet de chambre, c'est la personne que vous attendez.

Le mourant fit un brusque mouvement, comme si à cette annonce il frissonnait par tout le corps, et laissa échapper un douloureux gémissement.

Puis, d'une voix sourde:

—Faites entrer, dit M. Gérard.

Frère Dominique entra, et son regard plongea plein d'intérêt, de respect même, au fond de l'alcôve.

Effectivement, le sentiment qu'il éprouvait pour celui qui le faisait appeler, était, d'après ce qu'il avait entendu, un sentiment d'admiration, mêlé de reconnaissance.

Si jeune qu'il fût, l'abbé Dominique avait vu tant d'hommes mauvais, qu'il était reconnaissant à un homme d'être bon.

Sur l'oreiller froissé par la veille fiévreuse de [illegible], il aperçut alors la figure amaigrie, décolorée, cadavéreuse de celui que tout le pays appelait [illegible] le bon M. Gérard.

Il tressaillit, tant cette figure était différente de celle qu'il s'attendait à voir.

M. Gérard, de son côté, le vit, avec son beau et sévère costume étranger à la France, comme une apparition de Zurbaran ou de Le Sueur et [illegible] d'un mouvement de tête.

Puis, d'une voix languissante:

—Mon ami!

—Marianne! dit-il en s'adressant à la garde-malade.

[illegible]

—Merci, Marianne, merci, dit M. Gérard en rejoignant la main de la garde-malade. Je vous prie seulement de tirer les rideaux, et de nous laisser, le jour me fait mal.

La garde-malade tira les rideaux, qui, malgré la faible lueur répandue par la veilleuse, firent immédiatement l'obscurité dans la chambre.

—Pendant le court espace de temps qui venait de s'écouler, depuis son entrée dans la chambre jusqu'au moment où la fermeture des rideaux venait de lui dérober la vue du visage du malade, les yeux du jeune prêtre avaient rapidement fait sur cette figure, qui était si loin, comme nous l'avons dit, de lui offrir la physionomie qu'il s'attendait à rencontrer.

Frère Dominique était particulièrement doué de cette investigation physionomique, particulière aux prêtres et aux médecins.

D'après ce qu'il avait entendu de M. Gérard, frère Dominique s'était imaginé d'avance un visage en harmonie avec les hautes qualités qu'il avait entendu vanter.

Il s'attendait, en conséquence, à voir un homme au front large, siège des instincts élevés, à l'œil franc et à fleur de tête, signe de bienveillance; au nez droit, signe de fermeté; aux lèvres un peu épaisses, signe d'amour du prochain.

Quant à l'âge, il ne l'avait pas demandé, et ne s'en inquiétait pas; il lui semblait que les bons étaient beaux, et que chaque âge, même la vieillesse ayant sa beauté, M. Gérard avait la beauté de son âge.

Or, à la vue de M. Gérard, tout avait été déception pour le prêtre; de là était venu ce tressaillement dont il n'avait pas été le maître, et cette fixité de regard, qui venait de graver dans l'esprit du confesseur jusqu'aux moindres traits de la figure du mourant.

Celui que frère Dominique avait sous les yeux était un homme de cinquante à cinquante-cinq ans, au front bas et étroit, quoique ce crâne, dépouillé sur le devant, eût dû, en apparence du moins, s'élargir de l'absence des cheveux; les yeux petits, enfoncés, d'un gris terne, s'agrandissaient de temps en temps sous des paupières clignotantes et rougies, soit par l'insomnie présente, soit par d'anciens excès; les sourcils épais et grisonnants, au milieu desquels des poils droits et raides s'élançaient hors de toute proportion avec les autres, se joignaient dans la ligne du nez et formaient, au-dessus de l'œil, une arcade d'une courbe exagérée. Le nez était recourbé, mince, tranchant, la bouche grande avec des lèvres plates et pâles, collées pour ainsi dire sur les dents; ensemble qui donnait à ce visage au front fuyant une grande ressemblance avec une tête de vautour, bien plus qu'avec une figure humaine.

Quelque changement, quelque décomposition même que la maladie eût apportés dans le visage du malade, il était facile de le recomposer, et même en le recomposant et en lui donnant l'expression de la santé, un physionomiste tel que l'abbé Dominique devait être frappé tout d'abord de la bassesse d'âme et de la lâcheté de cœur que dévoilait l'ensemble de cette figure.

Ce qui dominait surtout dans cette physionomie, c'était, derrière une certaine férocité vulgaire, comme celle de l'animal auquel nous avons dit que M. Gérard ressemblait, c'était, disons nous, une misérable docilité, une bizarre condescendance aux volontés d'un être, quel qu'il fût, pourvu qu'au moral ou au physique cet être lui fût supérieur; une sorte de disposition naturelle à subir l'esclavage, sous quelque forme qu'il se présentât. On sentait qu'il suffisait, à moins que ses instincts animaux et égoïstes fussent violemment en jeu, d'étendre la main au-dessus du front de cet homme, pour lui faire courber la tête.

Il n'était certainement pas plus laid qu'un autre, mais sa laideur lui était particulière, entièrement propre, *sui generis*, si l'on peut dire. Elle exprimait en ce moment la terreur de la façon la plus repoussante.

La vue d'un mourant est d'ordinaire touchante à plus d'un titre, et par le fil d'or de la pensée, elle mène droit à Dieu. Eh bien, la vue de cet homme, quoiqu'on le sentît proche de l'agonie, voisin de la tombe, la vue de cet homme, au lieu d'exciter l'intérêt, n'éveillait qu'un invincible dégoût. Si c'était là un homme de bien, comme le proclamait la voix publique, c'était à désespérer de tout; car si Dieu permettait que les honnêtes gens portassent un pareil masque, à quel signe serait-il permis de reconnaître les méchants?

Aussi, nous l'avons dit, le beau prêtre s'était-il arrêté, stupéfait, devant cette visible image de la bassesse, devant ce hideux symbole de la lâcheté.

A cette vue ses sourcils se froncèrent, et lui l'homme de bien, qui croyait porter sur son front le reflet des nobles et mâles vertus de son cœur, et ce fut plein de découragement que, s'asseyant au chevet de cet homme, il laissa tomber sa tête sur sa poitrine.

En cette posture, au lieu de venir tendre la main à une âme aux ailes blanches et prête à monter vers Dieu, il semblait demander au seigneur la force d'écouter la confession d'un méchant, et de disputer à Satan une âme damnée d'avance.

Au reste, comme au lieu de lui parler, le mourant se contentait de gémir et de pleurer, ce fut frère Dominique qui le premier prit la parole.

—Vous m'avez fait demander? dit-il à M. Gérard.

—Oui, répondit le mourant.

—Je vous écoute, alors.

Le mourant regarda le prêtre avec une inquiétude qui fit jaillir une double flamme de ses yeux qu'on eût crus éteints.

—Vous êtes bien jeune, mon frère? demanda-t-il.

Le prêtre se leva, cédant à un premier mouvement de répugnance.

—Ce n'est pas moi qui ai demandé à venir, dit-il.

Mais le mourant, sortant vivement hors du lit une main décharnée, l'arrêta par sa robe.

—Non, dit-il, restez. Je voulais dire qu'à votre âge on n'avait peut-être point assez médité sur le côté sombre de la vie, pour répondre aux questions que j'ai à vous faire.

—Que puis-je vous dire? répondit le prêtre. Si vous interrogez la foi, je répondrai avec la foi; si vous m'interrogez l'esprit, je tâcherai de répondre avec l'esprit.

Il se fit un silence d'un instant, pendant lequel le prêtre resta debout.

—Asseyez-vous, mon père, dit le moribond du ton de la prière.

Dominique se laissa retomber sur sa chaise.

—Maintenant, mon père, dit le moribond, au nom du ciel, ne vous scandalisez pas des demandes que j'ai à vous faire, et promettez-moi de ne pas m'abandonner avant que ma confession soit achevée; ce sera bien assez qu'un seul cœur soit dépositaire d'un pareil secret.

—Parlez, dit le prêtre.

—Vous connaissez mieux que moi les dogmes de l'église à laquelle vous appartenez, mon père.

M. Gérard s'arrêta.

Puis, après un instant d'hésitation:

—Mon père, reprit-il, croyez-vous à une autre vie?

Le prêtre regarda le mourant avec une expression qui tenait du mépris.

—Si je ne croyais pas à une autre vie, dit-il, croyez-vous que j'eusse revêtu cette robe dans celle-ci?

M. Gérard poussa un soupir. Le dominicain venait, en effet, de lui donner la preuve de l'étendue de sa foi.

—Oui, je comprends, dit-il: mais croyez-vous, mon père, que dans cette autre vie l'homme trouve la récompense de ses vertus et le châtiment de ses crimes?

—A quoi servirait elle sans cela?

—Et croyez-vous, mon père, continua le moribond, que la confession soit absolument nécessaire à la rémission de nos péchés, et que le pardon de Dieu ne puisse descendre sur une tête coupable que par l'intermédiaire de son ministre?

—L'Eglise nous l'affirme, monsieur.

—Je croyais, hasarda le mourant, qu'en cas de contrition parfaite......

—Oui, sans doute, répondit le dominicain avec une répugnance marquée à poursuivre cette discussion théologique, sans doute, en l'absence d'un ministre du Seigneur, la contrition parfaite peut remplacer l'absolution.

—De sorte que l'homme qui a la contrition parfaite......

Le prêtre regarda le moribond.

—Qui a ou qui se croit? demanda-t-il.

M. Gérard se tut.

—Quel pécheur peut se vanter d'avoir la contrition parfaite? demanda le dominicain; quel coupable peut affirmer que son repentir est exempt de crainte, son remords pur de terreur? Quel mourant peut dire: Si demain Dieu me rendait les jours qu'il me compte, les heures qu'il me reprend, ces heures, ces jours seraient employés à réparer le mal que j'ai fait?

—Moi! moi! s'écria le mourant, moi je puis dire cela!

—Alors, reprit le prêtre, vous n'avez pas besoin de moi, monsieur.

Et il se leva une seconde fois.

Mais, par un mouvement rapide comme la pensée, la main décharnée de Gérard s'attachait à sa robe, tandis que sa voix murmurait:

—Non, non, restez, mon père. Je me mens à moi-même; ce n'est pas le repentir, ce n'est pas le remords qui me font parler, c'est la terreur; et j'ai besoin du pardon des hommes avant d'affronter la présence de Dieu. Restez donc, mon père, je vous en supplie.

Le moine se rassit.

—Je suis ici pour faire à votre volonté, et non à la mienne, répondit le dominicain, sans quoi Dieu m'est témoin qu'à l'instant même je me retirerais. Vous parlez de terreur; eh bien, je ne sais pourquoi, mais la terreur que j'éprouve à vous entendre est presque égale à celle qui vous fait hésiter à me parler.

—Mon père, demanda le malade, croyez-vous que je sois aussi près de la mort qu'on le dit?

—C'est au médecin et non à moi qu'il faut demander cela, mon frère, répondit le prêtre.

—Il me semble que j'ai encore des forces et que je puis attendre, mon père? demanda le malade en hésitant. Ne pourriez-vous revenir, soit demain, soit ce soir?

—Peut-être pouvez-vous attendre, mais moi je ne puis revenir, dit le moine. J'ai un triste et pieux devoir à accomplir, et dans deux heures je partirai pour la Bretagne.

—Ah! vous partez, vous quittez Paris dans deux heures?

—Oui.

—Pour longtemps?

—Pour le temps qu'il plaira à Dieu. Je vais consoler un père de la mort de son fils.

—Alors, murmura le mourant, mieux vaut que cela soit ainsi. Oui, c'est Dieu lui-même qui vous envoie; vous partez, n'est-ce pas? vous partez, bien certainement?

—A moins que Dieu ne permette que le mort que j'accompagne, que le malade que je recommande ne reviennent à la vie, oui, je pars bien certainement.

—Et vous êtes sûr que ce miracle est impossible, n'est-ce pas?

Le cœur de l'abbé Dominique se serra affreusement, les terreurs et les hésitations de cet homme [illegible]

—Hélas! oui, [illegible], j'en suis sûr.

[illegible]

[illegible] les lueurs bizarres de la veilleuse d'albâtre donnaient un caractère mystérieux et fantastique.

Vu dans ces demi-ténèbres, le [illegible] du mourant paraissait plus pâle, [illegible]

Il commença d'une voix faible, et sans écarter les mains de son visage. [illegible]

(*La continuer.*)

[illegible]

L'HYDROPIPER DU DR GEOGHEGAN,
LE GRAND REMEDE CONTRE LA
Maladie du foie, la bile, la fièvre en frissons, la constipation, l'indigestion, la dyspepsie
Et tous les maux [illegible] et d'entrailles,
Ainsi que contre les scrofules et les impuretés du sang.

L'HYDROPIPER aide beaucoup à la digestion [illegible]

Tout à vous. F W ARMSTRONG.

Autre témoignage en faveur de l'Hydropiper du Dr Geoghegan.

Dr A. E. Geoghegan—[illegible]

Tout à vous F. G. GAMBLE.
Greenville, Miss. 15 juillet 1854.

Raymond & Patten, No 74, rue Quatrième, Louisville, Ky., Agents pour la vente en général.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, par les agens, JARVIS & WOODMAN, coin Magasin et Commune, et J. WRIGHT & Co No 151, rue de Chartres. 11 sept

LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFENBERG
MEDECINES GRAEFENBERG.

LES MEDECINES GRAEFENBERG sont reconnues partout comme les meilleures que puissent employer [illegible] familles. [illegible]

On peut se procurer *gratis*, chez le consigné, un pamphlet contenant une liste de plus de 60 maladies, les symptômes de ces maladies et le traitement qui doit être suivi. J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.

Chez lequel on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes. 28 jan—1 an

Les BONS REMEDES de STABLER sont recommandés au public [illegible] H. STABLER & Co., propriétaires, Pharmaciens en gros, à Baltimore. A vendre à la Nlle Orléans par J. WRIGHT & Co., agens pour la vente en gros, No 151, rue de Chartres [illegible]

AVIS.
F. P. DUCONGÉ
A l'honneur d'annoncer qu'il vient de reprendre son ancien local
No 20, rue de Chartres,
Entre les rues Bienville et Douane.
Il reçoit dans ce moment et il offre à vendre à des prix raisonnables, un assortiment considérable et
ENTIEREMENT NOUVEAU
de Drogues, de Médicaments simples et composés, de Produits chimiques français, anglais et américains, de Parfumerie fine, d'Instruments de Chirurgie, Bandages, &c.
On trouvera également dans l'Etablissement toutes les spécialités de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, ainsi qu'une grande quantité d'articles nouveaux qui se rattachent à sa partie.
Nlle Orléans, 9 septembre 1854. 1m

Décédé hier, à 4 heures du matin, Edmond DUVERNAY, âgé de 28 ans. Ses amis et ceux de ses frères [illegible], sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin à 10 heures. Le convoi partira de chez M. Marcellin Leblanc, au coin des rues Cypress et Galvez ou de la chapelle obituaire, rue des Remparts encoignure Conti, à 10 heures et demie du matin.

NECROLOGIE.

Partie le 23 septembre, OLYMPE EIMER, âgée de trois ans et demi.

De toutes les pertes qui peuvent frapper le cœur humain, celle d'un enfant chéri, est peut-être la plus grande [illegible]

Nous avons dans le ciel, près des saintes phalanges,
Des chérubins qu'ici nous avons tant aimés;
Ceux sortis de nos cœurs, aujourd'hui petits anges
Que le souffle de Dieu nous avait animés.
D'en haut leurs petits bras nous embrassent encore,
Leurs yeux ont un sourire et leurs bouches un adieu
Oh! qu'ils nous parlent donc avant la belle aurore
Qui nous ramènera vers Dieu.

V. B.

Vente d'habillements d'hiver, chemises, [illegible] 50 caisses bottes et brodequins—Nous appelons l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne à la vente d'un grand assortiment d'habillements d'hiver, chemises, bottes, souliers, etc, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Beebe & Lessmont No. 77 rue de Chartres. Conditions—à la vente.

NOUS appelons l'attention du commerce sur la vente de Vins, Eau-de-vie, Thés, etc, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, au magasin No. 20 rue de la Vieille Levée, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur.

Vente sans réserve!—Aujourd'hui à midi, il sera vendu à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, au magasin de MM. S. de Visser & Cie, No. 28 rue de la Vieille Levée: 150,000 cigares de la Havane.

AVIS. R. B. SYKES, encanteur, a transporté son magasin au No 45, rue des Magasins, en face de l'Arcade de Banks. 25 sep

H. CLOSTERMANN & Co,
44 rue de Chartres.
ONT reçu par le navire Wurtemberg, du Havre: Bas gris et écrus, français, Bas coton pour femmes, pour filettes, Chaussettes do do pour garçons, Peignes de toutes descriptions, Bretelles pour hommes et enfants, Porte monnaies et Porte-cigares, Nécessaires garnis, pour dames, Parfumeries assorties, Velours, passementeries et broderies d'Angleterre, Par les navires Fanny Euler et Nonpareil: Bas de laine, assortis, Gants do do, Do soie, couleurs fantaisie, Bonnets laine pour enfants, [illegible]. Par le Black Warrior, et Star of the South: Un assortiment complet des articles du Nord. 25 sept.

RAW whiskey—En débarquement du St. Louis, 150 barils raw whiskey, à vendre par [illegible] & Co. 25 sept 23, rue de la Vieille Levée

PORC—[illegible] barils porc [illegible], à vendre par P. COOK & Co, 60, rue Poydras

JAMBONS—[illegible] P. COOK & Co, 60, rue Poydras

JAMBONS—[illegible] P. COOK & Co, 60, rue Poydras

GRAISSE—[illegible] P. COOK & Co, 60, rue Poydras

BŒUF—[illegible] P. COOK & Co, 60, rue Poydras

VINS en barriques [illegible]

[illegible]

AVIS IMPORTANT.
AUX PLANTEURS SUCRIERS.

AYANT appris que M. L. De Saulles avait l'intention de poursuivre rigoureusement, cet hiver, en sa qualité d'Agent de la PATENTE DE MELSENS par les Etats-Unis, toute violation du privilège de l'inventeur, nous avons conclu avec lui [illegible] un arrangement par lequel nous pourrons, la saison prochaine, [illegible] Bisulphite de chaux [illegible] Le DROIT DE PATENTE, pour les personnes qui préfèrent acheter ailleurs, a été fixé par l'Agent, à trois piastres le baril de Bisulphite de chaux. Le montant devra nous être payé, comme seule autorisée par M. De Saulles, à le toucher.

Nous espérons que les avantages que nous offrons, joints à la qualité invariable de l'article que nous manufacturons, engageront les planteurs et ceux qui désirent l'employer, à nous accorder la préférence.

Nous appelons l'attention à la lettre ci-jointe de M. De Saulles.

EDWARD SHIFF & Co. Rue de la Commune, No 130.

Avis est donné à tous les PLANTEURS qui auraient pu jusqu'ici employer ou auraient l'intention d'employer, cet hiver, par le DROIT DE PATENTE de M. MELSENS, en employant le Bisulphite de chaux pour la fabrication du sucre d'après le procédé Melsens, [illegible] Avis est donné en outre [illegible] un arrangement par lequel tous les planteurs qui achèteront de cette maison, seront à l'abri, durant la saison prochaine, de toute responsabilité résultant de l'usage de Bisulphite de chaux, pour la fabrication du sucre, d'après le procédé Melsens.

Les planteurs qui achèteront cet article d'autres personnes que de MM. Ed. Shiff & Co., payeront, pour le droit de patente, la valeur de trois piastres par baril de bi-sulphite de chaux. Le montant sera payé à MM. Ed. Shiff & Co., qui sont seuls autorisés à le toucher.

On peut obtenir de plus amples renseignements en s'adressant à MM. Ed. Shiff & Co., rue de la Commune No 119, ou à Edward Briggs, avocat du soussigné, au coin des rues Union et St Charles.

25 sept—v. et s L. DE SAULLES.

CHANDELLES de l'Etoile—[illegible] caisses et 100 demies, en magasin et à vendre par VOORHIES, GRIGGS & CO, 15, rue Tchoupitoulas. 25 sept

SUCRE ECRASE—100 barils en débarquement et à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co 15, rue Tchoupitoulas. 25 sept

FARINE—300 barils qualité extra en magasin et à vendre par VOORHIES, GRIGGS & CO, 15, rue Tchoupitoulas. 23sept

BISCUITS—500 caisses biscuits, en magasin et à vendre par VOORHIES, GRIGGS & CO, 15, rue Tchoupitoulas. 25 sept

CHANDELLES blanc ou Belmont—500 caisses, en magasin et à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co, 15, rue Tchoupitoulas. 25sept

Changement de domicile. Le magasin et la fabrique de Chapeaux de J. J. ALBERT sont transférés rue de Chartres No 33, au-dessous de la Douane. 22 sept—1m

A LOUER. LE magasin en brique à trois étages, situé au No 29 rue de la Douane et occupé en ce moment par H. DE GOER & RIFFLARD. 22 sept

DAMAS—Un bel assortiment de damas laine et soie venant d'être reçu et à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 22 sept

CIGARES D'ALLEMAGNE—Un assortiment complet de regalia, [illegible] dimension de Londres, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 21 sept—6 sem

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX.—700 caisses en débarquement des navires Levi Woodbury, Marilla, Stephen Hotchkiss, Sea Flower, Wellfleet, Havana, Lucerne et Celestial Empire, comprenant un assortiment complet de bottes et souliers pour hommes, jeunes gens et enfants; chapeaux Wide Awake, Union, Cabane, Jenny Lind, etc. Ces articles ont été choisis avec le plus grand soin, expressément pour le Sud. Les acheteurs feraient bien de s'adresser avant d'aller ailleurs. J. HOBBS & Co, 12 et 14 rue de la Douane. 22 sep—12

MAQUEREAUX—300 barils et demi barils de No 2, trois, en magasin, à vendre par W. P. VREDENBURGH & Co, No 20, Vieille Levée. 21 sept

SARDINES—2000 boîtes et quarts de boîtes, à vendre par W P VREDENBURGH & Co No 20, Vieille Levée 23sept

VIN ROUGE—25 barriques et 10 caisses vin rouge de Bordeaux, en débarquement et à vendre par W. P. VREDENBURGH & Co, No 20, Vieille Levée.

ESPRIT DE TEREBENTHINE—50 barils en magasin et à vendre par W. P. VREDENBURGH & Co, No 20, Vieille Levée. 22sept

AVIS. LES créanciers de la succession de feu NICOLAS DUPONT sont invités à présenter leurs réclamations au No 86, rue Conti.

NOUS appelons l'attention particulière des acheteurs sur un envoi de: Drap noir et couleur, Cachemire noir et fantaisie. Comme également sur un envoi de Brocatelle, Damas, laine, coton et laine et coton, que nous venons de recevoir par le navire Wurtemberg du Havre. Les prix sont bas, et les assortiments [illegible] à désirer. A. STURZENEGGER & ETERNOD, No 47, rue de Chartres, entre Bienville et Douane. 23 sept

A. STURZENEGGER & ETERNOD
No. 47, rue de Chartres entre Bienville et Douane.
ONT reçu par le navire Wurtemberg du Havre, et offrent en vente aux plus bas prix du marché, les marchandises suivantes: Rubans gros de Naples, noir uni, taffetas noir et couleurs, Gros de Rhin noir et couleurs et lustrine noir, Satin de Chine et à la reine, Gros de Naples et gros Brilliant, Cravates noir satin et couleurs, Mouchoirs de laine haute nouveauté, Drap noir et couleurs, Cachemir noir et fantaisie, Damas, en laine, coton, et coton et laine, [illegible], Gants et mitaines fil et gants de soie pour dames, Batiste fine, Toile blanc et couleur, Valenciennes, toile, paires et châles, Chemises en toile brodée, Mouchoirs batiste, [illegible], Rideaux brodés sur toile et mousseline, Mousseline à la Jacquard pour rideaux, [illegible] Indiennes, [illegible] Guingham et mousseline [illegible] pour ce marché. —AUSSI:— 50 caisses de cognac qualité supérieure, Cigares et feuille doublée, Conditions libérales. 22 sept

PETITS POIS & CHAMPIGNONS—600 caisses, de la marque J Ponsau, en débarquement du brick Eugénie, venant de Bordeaux. A vendre par J. B. PREAU & Co., 31 & 33, rue Gravier 25sept

VIN ROUGE—200 caisses vin rouge de la marque Promis aîné & Co, en débarquement du brick Eugénie, venant de Bordeaux, à vendre par J. B. PREAU & Co. 31 & 33, rue Gravier. 23sept

FRUITS AU JUS—100 caisses de fruits nouvelles, de la marque J. Ponsau, Nantes, en débarquement du brick Eugénie, venant de Bordeaux, à vendre par J. B. PREAU & Co, 31 & 33 rue Gravier. 22sept

KIRSCH—60 caisses kirsch de la marque C. F. Berger, en magasin et à vendre par J. B. PREAU & Co, 31 & 33, rue Gravier. 23sept

QUININE—En douane, 1600 onces de quinine française, à vendre par E J HART & Co 22 sept 103, 105 et 107, rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Eugénie, venant de Bordeaux: 80 caisses fruits à l'eau de vie, assortis, de la nouvelle (marque Teyssonneau jeune.) 50,000 capsules d'étain pour bouchage. A vendre par HENRY VALETON, 22 sept 90, rue St-Louis

VERMOUTH—15 caisses vermouth de Noilly, à vendre par HENRY VALETON, 22sept 90, rue St-Louis

M. CLAUDE ADOLPHE LECLERC est prié de passer à notre bureau pour affaire importante. Nouvelle-Orléans, 23 septembre 1854. EUG. ROCHEREAU & Co., 22 sep 17 et 19, rue St-Louis

HOUBLON—4 balles de houblon en débarquement du steamer Star of the South, et à vendre par H M BARLOW & Co, 22 sep—6t 16, rue du Canal

MOUTARDE—300 douzaines de bouteilles moutarde du Kentucky, en magasin et à vendre par H M BARLOW & Co, 22 sep—6t 16, rue du Canal

EN débarquement du navire Eugénie de Bordeaux: 20 caisses de 100 1/2 bte. sardines [illegible] A vendre par HENRY VALETON, 21 sept 90, St-Louis.

EN débarquement du vapeur Black Warrior—63 fromages beurre de Goshen, 20 caisses fromage format anglais, à vendre par J. J. ADAMS & CO, 21 sept 22, Vieille-Levée

EN MAGASIN—20 fromages beurre de l'ouest, choix, 300 caisses vin de Bordeaux, bon ordinaire, 30 barriques vin de [illegible]. J. J. ADAMS & CO, 21sept 22, Vieille-Levée

RECU par le navire Eugénie, venant de Bordeaux, 120 barriques de vin rouge, à vendre par BOYER FRERES, BERQUET & Co, [illegible] Moreau et Mandeville

ATTENDU par le navire [illegible], venant de Bordeaux: 60 barriques de vin rouge à vendre à livrer par BOYER FRERES, BERQUET & Co, 21sept [illegible]

ATTENDU par le navire [illegible], venant de Bordeaux: [illegible] BOYER FRERES, BERQUET & CO. 21 sept

A vendre pour la campagne seulement. UNE négresse créole, [illegible]

A vendre pour la ville. UNE jeune négresse créole, âgée de vingt ans, bonne domestique [illegible]

[illegible]

[illegible] D. I. RICARDO, courtière

MARCHANDISES SECHES. LES consignés annoncent aux marchands que leur assortiment de marchandises françaises, arrivé par le navire Wurtemberg, du Havre, est maintenant ouvert et prêt pour être examiné. On y trouvera une grande quantité d'articles que nous ne pouvons énumérer ici; et aussi un large assortiment d'articles de fantaisie des ateliers de Paris. RICHARD, ALDIGE & Co, 25sept Rue de Chartres No 38, au Premier.

A VENDRE par les soussignés—Six caisses [illegible]. RICHARD, ALDIGE & Co.

A VENDRE par les soussignés—Deux caisses [illegible]. RICHARD, ALDIGE & Co.

A VENDRE pour le compte mexicain—300 paniers champagne. RICHARD, ALDIGE & Co.

A VENDRE [illegible]. RICHARD, ALDIGE & Co.

A VENDRE deux caisses [illegible] pour le marché mexicain. RICHARD, ALDIGE & Co.

A VENDRE cinq caisses châles soie, pour le marché mexicain. RICHARD, ALDIGE & Co.

JAMBONS—[illegible] P. COOK & CO. 60, Poydras

AUX COIFFEURS, BARBIERS. LES consignés appellent l'attention de ceux qui désirent des [illegible] aux objets suivants: Coutellerie fine; Brosses à dents, habits et autres; Parfumerie, [illegible]; Bay Rum pour toilette; Ciseaux pour l'usage des coiffeurs; [illegible] URIAH A. POLLARD & Co., 20 sep 76, rue Canal, près Chartres

MARCHANDISES NOUVELLES. LES consignés offrent à vendre aux plus bas prix [illegible] les articles suivants, nouvellement reçus par les navires [illegible], Hudson, F. W. Bailey et Black Warrior: 600,000 cigares véritables "Warrior" [illegible] URIAH A. POLLARD & Co., 20 sep 76, rue Canal, près Chartres

Draperies de funérailles à prix coûtant. NOUS avons un grand assortiment de damas soie riche et laine [illegible]. Notre intention étant de ne plus vendre d'articles de ce genre, après cette saison, nous les offrons au prix coûtant [illegible] J D DAMERON & Co, 18 sept rue de la Douane No 27.

Tapis! Tapis! NOUS recevons en ce moment un grand assortiment de choix de tapis de velours de Bruxelles, [illegible] J D DAMERON & Co, 27, rue de la Douane 18 sept

Toile cirée. NOUS avons en magasin un grand assortiment de toiles cirées [illegible] J. D. DAMERON & Co, 18 sep rue de la Douane No 27

MAGASIN DE TAPIS. 25, RUE DE CHARTRES. NOUS avons reçu par les derniers arrivages de l'Angleterre et du Nord, un assortiment considérable de tapis [illegible] TAPIS—Wilton, velours, Bruxelles, Tapisserie, [illegible] TOILE CIREE POUR PLANCHER [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

P. MALLARD, 67, rue Royale et 93, rue Bienville, INFORME [illegible] AUSSI:—Un grand choix d'ETOFFES à RIDEAUX [illegible] GLACES de toutes grandeurs et de tout prix. [illegible] SERVICES COMPLETS de table en porcelaine blanche et décorée, [illegible] Une infinité d'articles de fantaisie trop longs à énumérer. Ayant pris [illegible] pour devise: *Gagner peu et vendre beaucoup*, [illegible]

TAPIS—TAPIS—TAPIS. P. MALLARD voulant cesser entièrement le commerce de tapis [illegible]

Venez et jugez! N. B.—MM. les Marchands trouveront chez lui des conditions libérales. 15sept

SUCRE, CIGARES, &c., &c. 100 caisses sucre blanc, jaune et brut de la Havane, 65 caisses café de la Havane, première qualité, 750,000 cigares de diverses marques et qualités, [illegible] Cabanas, Cabargo, Ugues, Sevillana, Washington, &c. &c. 10 barils miel de la Havane, première qualité, 100 balles tabac de Cuba pour cigares et tripes, 25 caisses de confitures de la Havane, 20 sacs cacao de Guayaquil, Vin de Xeres et de Madère de première qualité, en caisses. En magasin et à vendre par S. DE VISSER & Co., 16 sept 28, Vieille Levée

SUCRE—250 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement du brick S. J. Peters venant de la Havane. A vendre par S. DE VISSER & Co., 16 sept 28, Vieille Levée

Truffes et petits pois. RECU par le navire Wurtemberg, venant du Havre: [illegible] boîtes truffes, [illegible] boîtes petits pois. à vendre par FAURES & NORMAN, 18sept 33 & 35, rue Royale.

Bottes, Souliers et Chapeaux. 400 caisses, en débarquement des navires Emanuel Thornton, Sea Flower et Havana, comprenant un assortiment complet pour le commerce de la ville et de la campagne. A vendre à des conditions libérales par C. W. DUNBAR, 18sept No 8, rue des Magasins.

AVIS. MR. E. OVERTON est notre seul AGENT autorisé. Nouvelle-Orléans, 16 août 1854. LYMAN, SCOTT & Co.

DEMANDE d'un commis vendeur parlant anglais et français. S'adresser à J. B. Robert & Co., Bâton Rouge. Il est inutile de se présenter si l'on ne peut fournir de bonnes recommandations. J. B. ROBERT & Co.

O. TALAMON & Co. ont transféré leur magasin au No 6 rue des Magasins, entre Canal et Commune. 5 sept—1m

ABSINTHE ET KIRSCH—En débarquement du navire Wurtemberg, du Havre, à vendre par le consigné: 75 caisses absinthe suisse, [illegible] A. COUTIS, 12, rue Bienville

VERMOUTH [illegible] A. COUTIS, 12, rue Bienville

VIEUX PORTO—[illegible] A. COUTIS, 12, rue Bienville

EN débarquement du navire Wurtemberg, venant du Havre: [illegible] fromage de Gruyère, [illegible]

EN débarquement du navire Wurtemberg, [illegible] C. F. Berger, [illegible] J. B. PREAU & CO, 31, 33, rue Gravier

[illegible]

AVIS AUX MARCHANDS. [illegible] & Co. No 8, rue Bienville, au premier. [illegible] reçu par le Wurtemberg du Havre, [illegible] Dentelles, Guipures, Jupons-Guipures, Cols de Dentelles [illegible] 21 sept—1m

PHARMACIE HOMŒOPATHIQUE Du Dr. LUYTIES, Rue Carondelet No 30, En face des bâtisses "Union." [illegible]

LA MAISON J. F. [illegible] LIBRAIRE, Rue Royale, No 220. ANNONCE [illegible] aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir [illegible]

[illegible]

A VENDRE. LA propriété située au coin des rues Remparts et Dumaine, mesurant 32 pieds de face sur 93 pieds de profondeur. Les conditions sont avantageuses. S'adresser au No 12, rue [illegible], entre Dumaine et Commune, à JH. VIGO.

J. D. HENRIQUES, VETEMENS DE MODE, ET LINGERIE POUR HOMMES, Malles, Valises, Sacs de voyage, &c. No 14, rue St Charles, *Trois portes au-dessus de l'Hôtel Verandah.* Nlle Orléans 20 sept—3m

JOHN M. BURK, relieur, No 51, *Passage de la Bourse.* Il exécute tout ce qui tient à la TYPOGRAPHIE, à la RELIURE, dans le plus bref délai. 16 sep—6m

VOORHIES, GRIGGS & Co, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES. No 15, RUE TCHOUPITOULAS, Nlle-Orléans. R. P. Voorhies, [illegible] 1 juillet

ARNOUX, ENCOIGNURE STE ANNE ET CHARTRES MAISON PONTALBA. 2000 robes de barège à volants, contenant 15 yards. Prix $6 50 à $7 50 la ro[be]

G. LAVIE, No 5, rue St Charles entre Canal et Commune, En déballage. Beaux caisses CHOCOLATS A LA CREME pour soirées, en boîtes assorties.

J. CASSEBGUE, MARCHAND TAILLEUR, No 77 Rue St-Charles, No 77 *Entre celles Union et Perdido.* INFORME [illegible] le public [illegible] qu'il vient de recevoir une partie de ses marchandises pour le Printemps, consistant en: Casimir couleur et blanc, Piqué couleur pour gilets, Merinos noir pour habits et pantalons, [illegible] pour redingotes et paletots. Les prix sont très modérés. J. CASSEBGUE.

LE soussigné offre à vendre aux plus bas prix du marché, les marchandises [illegible] en débarquement des navires Oswego, Celestial Empire, [illegible] Black Warrior, de New-York, [illegible] Philadelphie: [illegible] LOUIS BOUDOUSQUIE, 26, rue de Chartres, entre Douane et Conti.

[illegible] No. 60, rue de Chartres. RECU par les navires Wurtemberg, de France, Indiana et [illegible] de New-York—Un assortiment de marchandises [illegible]

Changement de domicile. P. ALEXANDRE LANAUZE a transféré son magasin au No 73, rue Vieille-Levée, entre Toulouse et St Louis. 14 sept—3m

Magasin à louer. A louer pour le 1er octobre prochain, le magasin No 14 rue de la Douane [illegible] 16 août

A LOUER. Le magasin en brique à trois étages, situé dans la rue [illegible] Vieille Levée, No 86, maintenant occupé par M. Bernard Turpin, encanteur [illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

EN débarquement du brick Daniel, de Bordeaux, 100 caisses cordial à l'eau-de-vie. A vendre par F. ROUMIEU, 16 sept No 20 rue St. Louis

ESPRIT NEUTRE—25 demi pipes Esprit neutre distillé, 4me et 5me preuve, 100 barils Esprit neutre distillé, 1re preuve, à vendre par MAILLOT & SON, 134, rue des Magasins.

MADERE & OPORTO—30 quarts pipes vins de Madère, 80 quarts pipes vin d'Oporto, à vendre par MAILLOT & SON, 134, rue des Magasins.

BIERE D'ECOSSE, de la marque réputée de Tennent, en quarts et pintes, venant d'être reçue et à vendre par J. Y. [illegible], 12 sep 47, rue Bienville

Changement de domicile. H. CLOSTERMANN & Co. ONT transporté leur magasin de l'encoignure Chartres et Toulouse au No 44, rue de Chartres. Ils profitent de la circonstance pour annoncer à leurs clients et au public en général qu'ils détaillent en ce moment leur assortiment de saison reçu par tous les derniers arrivages d'Europe et du Nord. 15 sept

VINS DE BOURGOGNE en bouteilles et en demi-bouteilles: 25 caisses Romanée Conti, 15 caisses Clos Vougeot, 3 caisses Chambertin, 27 caisses Beaune, 22 caisses Chablis. A vendre par FRED. [illegible], 24, rue de la Douane

AVIS—La société existant en cette ville, sous la raison sociale Maillot & Colard, est, de ce jour dissoute par consentement mutuel; M. Jos. Maillot reste chargé de la liquidation. Nouvelle Orléans, 1er septembre 1854. J MAILLOT, E. COLARD. 1 sept—1m

M. J. MAILLOT annonce aux négociants et à ses amis qu'il continuera pour son compte particulier, le même genre d'affaires que celles de l'ancienne maison, sous la raison de J. Maillot. Nouvelle Orléans, 1er septembre 1854. 1 sept—1m

Avis de Société. LE soussigné désire informer le public qu'à compter de ce jour, il a pris en société avec lui MM. [illegible] La nouvelle maison sera conduite sous la raison de J. B. Bellocq & Co. Nouvelle Orléans, 1er septembre 1854. J. B. BELLOCQ.

Changement de Domicile. THOMAS [illegible] & CO ont transporté leur magasin au No 22, rue Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti.

BRANDIES sous les clefs de la douane: [illegible]

Vins rouges et blancs de Bordeaux, en fûts et en caisses. [illegible] Madère, Sherry et Porto. Rum de la Jamaïque, genièvre de Hollande, Absinthe, [illegible]

[illegible]

INSTITUTION DE G. BOYER. *Rue Conti No 148.* RENTREE des classes, lundi 4 septembre. 25 août

JEFFERSON ACADEMY, 83, rue Bourbon, DIRIGÉE PAR G. J. LORD. LA réouverture des classes de cette institution est fixée à lundi 18 septembre; les élèves sont invités à la plus grande ponctualité. Les parents qui ont l'intention de confier leurs enfants à notre maison d'éducation, sont priés de les envoyer, autant que cela se pourra, vers le commencement des classes. 2 sep—1 m

COLLEGE DE LA LOUISIANE, *Président:* LOUIS DUFAU. LE Collège de la Louisiane, situé maintenant dans le faubourg St-Jacques et occupant les grandes et magnifiques bâtisses de l'ancien Collège Jefferson, a obtenu un succès qui a dépassé toutes les prévisions. Il a réuni dans le cours de la première année d'ouverture deux cent soixante-deux pensionnaires. [illegible] Un officier de l'armée des Etats-Unis, gradué de West-Point, sera spécialement chargé de la discipline et des exercices militaires. La rentrée des classes est fixée au lundi 2 octobre. Il est important, dans l'intérêt des études, que tous les élèves soient présents ce jour-là. Les personnes qui désirent de plus amples renseignements, devront s'adresser au bureau de M. Lisbony, notaire, rue St Louis, 81, et chez Victor Hébert, libraire, rue de Chartres, 149, où l'on trouvera le prospectus et le catalogue du Collège.

COLLEGE POYDRAS, Fausse Rivière, Pointe-Coupée, Lne. CE Collège est situé sur la Fausse Rivière, à six milles du Mississipi, mais les élèves venant de toutes les parties de l'Etat peuvent y arriver facilement en débarquant à l'Eglise de la Pointe-Coupée, d'où ils seront transportés à l'établissement aux frais des consignés directeurs. [illegible]

Conditions: Pension et instruction, y compris lit et literie pour l'année scolastique ... $150 00. Tous les paiements doivent être faits d'avance; le premier, à l'entrée de l'élève et le second le 1er mars. Les parents qui négligeront de payer dans le courant du premier mois, devront retirer leurs enfants. Les articles suivants sont laissés à l'option des parents: Blanchissage ... $25 00; Papier, plumes, encre, etc ... 10 00; Frais d'infirmerie ... 10 00; Pour les élèves qui passent le temps des vacances au Collège ... 20 00. Les honoraires extra de médecin et le prix des livres sont à part. Pour plus amples détails, s'adresser aux soussignés directeurs, prêtres de la paroisse de Pointe Coupée. [illegible] & THIRION. Références: Le Très Rév. l'Archevêque de la Nouvelle-Orléans. Le Rév. Abbé Perché, Aumonier du Couvent des Dames Ursulines. Le Rév. Abbé Morisot. HUBERT THIRION, Prêtre Catholique, à la Pointe-Coupée. 18 août—3m

MARCHANDISES NOUVELLES, D'AUTOMNE ET D'HIVER. LE soussigné a l'honneur d'annoncer aux familles qu'il reçoit en ce moment, par les navires Wurtemberg, du Havre, Cahawba, Philadelphie et Star of the South, de New-York, un assortiment considérable de marchandises nouvelles, consistant en partie comme suit: Mérinos anglais, toutes couleurs, à 35 cts la yarde, do français, toutes couleurs à 61 1/2 la yarde, do noir. Tartans écossais, couleur, noir et demi-deuil. Drap cotonne, toutes couleurs, pour manteaux de dames. Indiennes françaises, nouveaux dessins à 25 cts. Do haute nouveauté, Gros, Oder, Roman & Co. Mousseline de laine française, couleur et noir. [illegible] Châles laine, français, longs et carrés, couleur, noir et demi deuil. [illegible] Mouchoirs batiste brodés, riches. [illegible] F. A. HEBRARD, No 112 [illegible] Autrefois rue du Canal. 12 sep

F. RIMAILHO & Cie., IMPORTEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES, VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages [illegible]: LAINAGES, BONNETERIE, MERCERIE, BOUTONS, BRETELLES, PEIGNES, PORTE-MONNAIES, RUBANS, DENTELLES, PARFUMERIES, JOUETS D'ENFANTS, ARTICLES DE FANTAISIE, &c., &c. 12 sep—1 m

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS. INDEPENDAMMENT de son stock permanent qui est toujours de plus de 20,000 rouleaux de papier à tapisser de toutes les qualités. LA MAISON Ve HEBERT & Co. 149, rue de Chartres, vient de recevoir par le navire Wurtemberg, du Havre: de 5 à 6,000 rouleaux de papiers peints et bordures de dessins tout nouveaux. Se divisant ainsi: 2,000 rouleaux environ pour salons, parloirs, etc., 2,000 do à fleurs pour chambres à coucher, [illegible] 1,500 do pour salles à manger, entrées, corridors, escaliers, etc. 300 do bordures veloutées et imitation, et assorties aux papiers ci-dessus. Convaincus que pour juger la beauté, la qualité et le bon marché, voir et comparer valent mieux que les attestations du marchand, la Maison Ve Hébert prie simplement les personnes qui ont des maisons, appartements, cafés, restaurants, magasins, etc. etc. à faire tapisser, de vouloir bien passer au magasin de Vor HEBERT & Cie, 19 sep—1 m 149 rue de Chartres.

LIBRAIRIE DE Ve. HEBERT & Cie. 149, rue de Chartres. NOUS avons l'honneur d'informer les personnes qui ont souscrit aux CAUSERIES DU LUNDI, par Ste Beuve, et qui ont déjà reçu les six premiers volumes de cet ouvrage, que nous sommes en mesure de leur délivrer les tomes 7 et 8. 19 sep

AVIS—Aux fabricants de cigares, lithographes, etc: 2 caisses papiers de couleurs assorties (français) reçus par le navire Wurtemberg, et à vendre par Vor HEBERT & Cie. 19 sep 149 rue de Chartres.

PAPIERS PEINTS! DELCROIX, 108, Rue de Chartres, 108. CETTE maison, qui s'est acquis une juste réputation pour la beauté et la richesse de ses PAPIERS PEINTS, vient de transporter son entrepôt au No 108, rue de Chartres, deux portes au-dessus de son ancien établissement, où elle reçoit en ce moment, par le *Wurtemberg*, un vaste assortiment de nouveautés parisiennes en PAPIERS PEINTS. Cet assortiment, complet en ce moment, sera alimenté par les arrivages d'Europe pendant la saison, et les acheteurs seront ainsi à même de rencontrer en tout temps chez M. DELCROIX des marchandises incomparables pour leur fraîcheur. Tous les papiers de M. Delcroix sortent des meilleures manufactures d'Europe, et son assortiment de papiers satinés et communs est des plus variés. Quant aux prix, on pourra s'assurer qu'ils sont extrêmement modérés. Les papiers de luxe, de leur côté, ne laissent rien à désirer: élégance de dessin, richesse de coloris, etc., etc. Il est inutile d'entrer ici dans un détail des variétés qui se trouvent dans cet entrepôt; il suffit de dire que l'on y rencontre tout ce qui se rattache à la ligne des papiers peints. 9 sep DELCROIX, 108, rue de Chartres.

ATTENDU par les navires venant de Bordeaux: Le Susie—60 barriques vin rouge. L'Eugénie—120 barriques vin rouge. A vendre à livrer par BOYER FRERES, V. BERQUET & Co, 21 sept Encoig. Moreau et Mandeville, 3e District.

Actions. LE soussigné désire acheter des Actions [illegible] GEO. GOTTSCHALK, 16 sep 28, Commune

London Porter and Ale. EN débarquement du navire Niagara venant de Liverpool, [illegible] London Porter et Ale de la marque [illegible] E. & G. Hibbert. [illegible] A vendre par FAURES & NORMAN, 33 et 35 rue Royale 20 août

ASPERGES. RECU tout récemment du bord du steam-boat [illegible], de St-Louis, un assortiment complet d'asperges en naturel savoir: [illegible] A vendre par FAURES & NORMAN, 20 août 33 et 35 rue Royale

CONSERVES ALIMENTAIRES—300 1/2 boîtes petits pois, 200 boîtes petits pois, 200 1/2 champignons, 150 1/2 cèpes à l'huile, 75 boîtes thon à l'huile. A vendre par FAURES & NORMAN, 20 août 33 et 35 rue Royale.

SARDINES à l'huile—Reçu par le navire Daniel, de Bordeaux: [illegible]

CERISES à l'eau de vie—[illegible]

FRUITS au jus—[illegible]

LIQUEURS [illegible]

BANQUE D'EPARGNE DE LA LOUISIANE, Au coin des rues Camp et Lafayette. CETTE institution a été incorporée en vertu d'une loi d'incorporation adoptée par la dernière Législature de cet Etat et sera ouverte jeudi, 3 du courant: La base de cette institution, est simplement celle d'une Banque d'Epargne. [illegible] Le vendredi, les femmes seulement déposeront leurs épargnes. DIRECTEURS: W. H. Garland, Pat. Irwin, Geo C. Lawrence, S L. Robertson, [illegible]. W. H. GARLAND, président. Nlle Orléans, 2 août 1854.

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE. Rue du Cirque No 86. *Entre les rues Perdido et Poydras.* L'Hôpital de la rue du Cirque est maintenant sous la direction des Docteurs: A. Mercier, rue du Canal No 189 et [illegible], à l'Hôpital. L'Etablissement a été complètement réorganisé et peut recevoir les malades. Les dispositions et le service intérieurs ne laissent absolument rien à désirer et les malades recevront tous les soins nécessaires. Un dépôt pour dix jours de traitement, sera exigé sur admission. Conditions: Y compris soins, prescriptions, &c., et les chambres pour les malades des deux sexes et de toutes les classes ... de $2 à $5 par jour. Salles pour les esclaves ... $1 par jour. Les opérations capitales se paieront à part. Les enfants sont vaccinés les MERCREDIS et JEUDIS, de 11 heures à midi, à raison de $1 par enfant. Le Dr. Mercier peut être consulté à l'Hôpital de midi à 1 heure, excepté les dimanches. Les ordonnances des médecins seront préparées avec soin à la pharmacie attachée à l'Hôpital. 7sept—1an

Terres vendues pour taxes. ROBERT J. KER, Notaire public No 14, Passage de la Bourse, entre Canal et Douane, se charge de racheter les terres qui sont tombées dans le domaine de l'Etat parce que les taxes n'avaient pas été payées. [illegible]

AUX HABITANTS. Vêtemens pour Habitations en toile cirée et autres étoffes. Reçu récemment et à vendre au magasin de **N. C. FOLGER,** Nos 17 et 19, Vieille-Levée, *Encoignure de la rue de la Douane,* Un Grand assortiment de Vêtements en toile cirée et vêtements d'hiver pour habitations [illegible] Le tout à vendre à des prix très modérés par N. C. FOLGER, Nos 17 et 19, rue de la Vieille-Levée, au coin de la rue de la Douane.

Avis aux planteurs et aux négociants. [illegible] H. BONNABEL, [illegible]

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER. GIQUEL & JAMISON, 18, rue de Chartres. ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils reçoivent en ce moment par le navire Wurtemberg, du Havre, et par les navires Cahawba, Philadelphia, et Star of the South, de New-York, un assortiment magnifique de marchandises nouvelles, [illegible] GIQUEL & JAMISON, 18, Chartres

LIBRAIRIE FRANÇAISE. REÇU de France par la voie du Nord: La Femme jugée par les grands écrivains. Kauffmann—Histoire philosophique de la Franc-Maçonnerie. Clavel—Histoire Pittoresque de la Franc-Maçonnerie. [illegible] A. FAYA & Co. 7sept 56 rue de Chartres.

INDIENNES françaises, nouvelles et riches de Gros Oder Roman & Co par le navire Washington, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 7 sept 29, rue de la Douane.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!—Un assortiment complet de chapeaux de soie, laine, et de toutes qualités, en débarquement du navire Indiana, à vendre par J. M. GOULD & Co. 8 rue Magasins

BRODEQUINS pour habitations—Un assortiment complet de souliers, brodequins pour habitation, et bottes, en magasin et à vendre par J. M. GOULD & Co. 8, Magasins

EAU DE VIE—[illegible] GENIEVRE DE HOLLANDE—10 pipes [illegible] VIN ROUGE—[illegible] barriques de Catalogne. [illegible] caisses vin de Bordeaux. BEURRE—[illegible] de St-Louis. CHANDELLES—1,200 caisses Star des marques Procter & Gamble, M. Work et autres. CIDRE & BIERE—[illegible] WHISKEY—300 barils rectifiés, 100 do vieux Monongahela & Bourbon, à vendre par J. J. ADAMS & Co. Grocers, 22, Vieille-Levée.

BALANCES à plate-forme, pesant 1200 à 1800 livres, balances pour comptoir, pesant 240 à 150 livres, à vendre par A. CARRIERE, 116, Vieille Levée

Chocolat! Chocolat! G. LAVIE, 5, rue St Charles, entre Canal et Commune. POUR répondre à la demande d'un grand nombre de familles, G. LAVIE vient de recevoir un assortiment d'excellent Chocolat à la crème qu'il vendra par livres à un prix très raisonnable. 14avril

GUANO. *Réduction considérable dans les prix.* LES consignés ont l'honneur d'annoncer au public que, par suite d'ordres transmis par le gouvernement péruvien à ses agents de Baltimore, ils sont autorisés à réduire leur prix de Guano de CINQ PIASTRES par tonneau. CASTILLO & HARISPE.

GUANO DU PEROU. A PARTIR de [illegible] le véritable GUANO du Pérou, importé par MM. Castillo et Harispe, [illegible] F A GONZALES, No 11, [illegible] près Bienville

A VENDRE [illegible] F. A. GONZALES, [illegible] Levée, entre Douane et Bienville.

[illegible] F. A. GONZALES, [illegible] près Bienville.

VITRES [illegible] W. P. VREDENBURGH & Co, 20, Vieille Levée

[illegible]